

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7226**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Sciences, Technologies, Santé, mention Anthropologie Biologique - Préhistoire, spécialité Anthropologie Biologique

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|---|
| Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Bordeaux I (Talence, Gironde) | Président de l'université de Bordeaux I, Recteur de l'académie |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

117 Sciences de la terre, 118 Sciences de la vie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le diplômé en Master Sciences, Technologies, Santé, mention Anthropologie Biologique Préhistoire, spécialité Anthropologie Biologique peut prétendre à des emplois diversifiés dans lesquels seront mises en oeuvre les activités suivantes :

- Responsabilité d'opérations archéologiques, plus particulièrement concernant les ensembles funéraires,
- Etude des restes osseux humains, modernes ou fossiles,
- Activités d'expertise d'identification individuelle à partir de vestiges osseux
- Synthèse et élaboration de rapports à partir de données scientifiques
- Transmission du savoir et diffusion des connaissances scientifiques,
- Conception et animation d'interventions dans le cadre de la vulgarisation scientifique

Compétences ou capacités attestées

Le diplômé possède des compétences acquises dans un contexte général de formation universitaire et des compétences scientifiques spécifiques, acquises au cours de sa formation en Anthropologie Biologique Préhistoire

Compétences transversales liées à la mention « Anthropologie Biologique Préhistoire »

- Compétences théoriques et analytiques en Préhistoire et Anthropologie Biologique, plus spécifiquement en :
 - Evolution de l'Homme et des composantes techniques et culturelles associées, de l'avènement des Hominidés à la Protohistoire
 - Techniques d'analyse des matériaux d'étude (os humain, os animal, productions lithiques et osseuses)
 - Techniques de fouilles et d'interprétation des sites archéologiques
 - Définir et réaliser des travaux scientifiques (capacité de synthèse et d'interprétation des résultats ; restitution écrite et orale des résultats)
- Maîtriser les outils analytiques et statistiques décisionnels
- Définir un protocole expérimental, méthodologique et l'appliquer à un objectif scientifique précis, après contextualisation de la problématique
- Effectuer une recherche d'information en utilisant différentes modalités de recueil (Internet, enquêtes, documentation) et restituer cette information en explicitant sa pertinence.
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans un contexte scientifique ou non
- Communiquer : rédiger clairement, préparer des supports de communication en utilisant diverses techniques (rapport, diaporama, note de synthèse, poster),
- Savoir être autonome (gestion du temps, respect des échéanciers), faire preuve d'initiative en termes de collaboration
- Respecter un cadre professionnel et l'éthique scientifique, sur la base des principes déontologiques développés traditionnellement dans le cadre universitaire
- Maîtriser les réglementations en vigueur dans les domaines d'application des fouilles archéologiques programmées et des fouilles archéologiques préventives
- Utiliser des outils mathématiques et statistiques
- Utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données adaptés
- Maîtriser l'anglais scientifique.

Compétences spécifiques liées à la spécialité « Anthropologie Biologique »

- Maîtriser les méthodes de l'étude paléobiologique à partir du squelette humain (identification du sexe et de l'âge au décès, paléopathologie, morphologie, traitement de l'imagerie médicale appliquée à l'os humain, isotopes stables, éléments de trace et biologie moléculaire)
- Savoir identifier et interpréter la place d'un fossile dans la lignée humaine

- Diriger une fouille d'espace funéraire ou une fouille préhistorique livrant des vestiges osseux humains
- Interpréter les pratiques funéraires, au niveau du fait sépulcral individuel et au niveau de la civilisation
- Concevoir les contours scientifiques (démarche scientifique, protocole et interprétation) de l'analyse biologique d'une population archéologique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité : Sciences et Technologies ; Sciences Humaines ; Education et recherche

Métiers accessibles Chercheur en Sciences Humaines et en Sciences et technologies

Animateur scientifique et chargé de communication scientifique en Sciences et Technologies et en Sciences humaines

Cadre technique en études et développement en Sciences humaines

Cadre technique en études et développement en Sciences et Technologies

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1206 : Intervention socioculturelle

G1205 : Personnel d'attractions ou de structures de loisirs

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La formation repose sur une approche équilibrée entre enseignements théoriques et pratiques. La première année de Master permet aux étudiants d'acquérir des fondamentaux concernant les thématiques principales de la Préhistoire et de l'Anthropologie Biologique. Dès le second semestre, un système d'options permet une première orientation vers une des spécialités. Les principales disciplines abordées sont les suivantes : - Théories et méthodes de l'archéologie préhistorique

- Evolution des hominidés, de l'émergence du genre Homo à Homo Sapiens
- Contextes chrono-culturels
- Archéozoologie
- Anthropologie biologique, paléobiologie et ostéoarchéologie
- Productions lithiques et culturelles
- Formation et interprétation des sites archéologiques

Le Master 1 comprend une Unité d'Enseignement de Professionnalisation, incluant un stage de 3 semaines dans un organisme ou une entreprise dont l'activité est en rapport avec la formation. En Master 2, le premier semestre est consacré aux enseignements théoriques, avec trois UE obligatoires pour la spécialité Anthropologie Biologique: « Préhistoire extra-européenne », « Interprétation des ensembles funéraires : du terrain au laboratoire » et « Paléoanthropologie : identité et originalité des grands taxons ». Deux autres UE, optionnelles, sont à choisir parmi 6. Le second semestre est exclusivement réservé au mémoire de recherche de Master 2 (30 ECTS). Ce stage de recherche se déroule dans un laboratoire d'accueil, sur le site bordelais ou dans une autre unité partenaire.

Modalités d'évaluation des acquis de l'étudiant

Les UE font l'objet d'examens écrits et éventuellement d'un contrôle continu et d'un oral. Les UE comportant un stage donnent lieu à l'évaluation d'un rapport écrit et d'une soutenance orale. Chaque UE est notée de 0/20 (note minimum) à 20/20 (note maximum). L'UE est acquise dès lors que l'étudiant y a obtenu une note au moins égale à 10/20. Le jury de délibération est composé des enseignants ayant activement contribué à la formation.

Conditions d'obtention du diplôme

Le diplôme de Master est délivré à tout étudiant dont la moyenne de 1ère année et la moyenne de 2ème année, sont au moins égales à 10/20.

Validité des composantes acquises : non prévue

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Enseignants ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat d'apprentissage | | X |
| Après un parcours de formation continue | X | Enseignants ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat de professionnalisation | | X |
| Par candidature individuelle | | X |

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Par expérience dispositif VAE | X | Jury d'enseignants et de professionnels conformément au décret VAE (Loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002) |
|-------------------------------|---|---|

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002, publié au JO du 27 avril 2002 Arrêté d habilitation du 3 septembre 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

En 2007, l'université Bordeaux 1 a délivré 11 diplômes de cette spécialité

Autres sources d'information :

<http://www.u-bordeaux1.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université Bordeaux 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Bordeaux 1

Historique de la certification :